SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 18 mars 2024

Courriers U15F

Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 11h30 au stade de la Chanal à MIRIBEL**
Attignat As : accord pour rencontre du 23 mars **à 11h30**.

Courriers U18F

Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 17h30 au stade de la Chanal à MIRIBEL.**
Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre du 23 mars **à 17h30.**
FFNI : rencontre du 30 mars **au 24 avenue du stade à ST GEORGES D'ESPERANCHE** synthétique**.**

Courriers S.F. à 8

Thoissey Esvs : suite à décision commission d'appel rencontre J1 reprogrammée le dimanche 21 avril**.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent